



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

DU MARDI 28 JUIN 2022

Le mardi vingt-huit juin deux mille vingt-deux à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué le lundi vingt juin deux mille vingt-deux, s'est réuni salle Maison Neuve à Brétigny sur Orge, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, E. JANIN, A. GIRARD, F. ROUCHY, B. SPOTTI, T. ROUYER, B. FRIMON-RICHARD, B. FROGER, M. BERTINOT, J. KLEIN, V. BOUDRY, N. GARRESSUS, S. COUSIN, J. PEREZ, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, F. ARBELET, J-m. GUERO, J. DELPIC, P. LEVEAU, F. CHOLLEY, V. DABADIE,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, O. THOMAS, J. GAUCHET,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : B. PANOT, R. DEPARDIEU, F. PIVET, S. DELOGES, L. DUHAY, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : J-m. PICHON, P. LE FLOC'H,

Communauté de Communes du Pays de Limours : D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, P. VERGNIEUX, J. DETTMANN, E. DASSA, G. KAPERSKI, W. BERRICHILLO,

Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,

Dourdan : B. PANOT,

Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU,

Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Forge-les-Bains : P. VERGNIEUX, J. DETTMANN,

Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE,

La-Forêt-le-Roi : F. PIVET,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S. PERDREAU;

Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Marcoussis : O. THOMAS,

Montlhéry : J. GAUCHET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY - 7e vice-présidente, Le-Val-Saint-Germain

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,

Breux-Jouy : M. PETIT,

Cœur d'Essonne Agglomération : L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, C. DEVLEESCHAUWER, C. FOULON, C. BERTINE, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, S. TANGUY, H. AUJALEU, D. ESPRIN, S. BONNAMY, A. LAMOUR, A. DOUAILLY, M. DURANTON, P. DECOMBLE, P. ROGER, P-j. LE BEC, S. RIGALT, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, F. GOUPIL, C. THIERRY,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, P. AUDOUIN, F. SARRAZIN, P. VALLEE, B. DESPREZ, S. LEBRET, J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : F. ALBISSON, E. LAURENT, J. BURON,
F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, J. SALANON, C. SCHOETTL, C.
DROUET, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, F. VIVAT,
Dourdan : P. AUDOUIN,
Epinay-sur-Orge : L. CASTAINGS,
Forge-les-Bains : J. SALANON,
Grand Orly Seine Bièvre : P. SAC, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, C. DELAVEAU-PIERACCI,
S. HAMARD, J. EUGENE, S. LAIGNEAU, J-b. BIGA,
Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,
Janvry : C. SCHOETTL,
La-Forêt-le-Roi : S. LEBRET,
Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,
Marcoussis : S. LEGRAND,
Métropole du Grand Paris : : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER,
A. MIRANDA, C. CHEVALIER, J. BERENGER, L. SAUERBACH,
Montlhéry : C. DUJARDIN,
Nozay : C. FOURNES,
Pecqueuse : C. DROUET,
Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,
Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 136

Présents : 61 (dont 15 avec double vote)

Quorum : 46

Votants : 61

Assistaient également :

La Direction générale du Syndicat de l'Orge :

Franck BOITTIN, Directeur général adjoint de la direction « Milieux Naturels »

Pascale REINIER, Directrice générale adjointe de la direction « Assainissement »,

Julie DUFOURD, responsable de la direction « Prévention des risques inondation et innovation »,

Pascale SIMONIN, responsable de la direction « Communication et Développement Durable »,

Ann-Alix MICHELET, responsable du service « Juridique, marchés publics et achats »,

PRINCIPALES DÉCISIONS

- Approbation des rapports annuels d'assainissement
- Approbation des comptes administratifs 2021
- Présentation du rapport annuel de la qualité des eaux

Le quorum étant atteint, le Président, François CHOLLEY, ouvre la séance à 18h.

Sylvie OLLIVIER-HENRY est désignée secrétaire de séance.

Délibérations du Bureau syndical du 10 Mai 2022

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2020/31 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

N° 2022.20 :

CONVENTION AVEC LE CIG GRANDE-COURONNE POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES PORTANT SUR LA GPEEC : autorise le Président à signer cette convention avec le CIG Grande Couronne.

N° 2022.21 :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DU SYNDICAT DE L'ORGE : autorise la modification du tableau des effectifs.

N° 2022.22 :

CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE PAR LE SYNDICAT DE L'ORGE DE FACTURES D'ASSAINISSEMENT PAYEES PAR LA COMMUNE D'ANGERVILLIERS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020 : autorise le Président à signer la convention avec la commune d'Angervilliers, fixant les modalités de remboursement de la somme de 24 836,87 euros de factures d'électricité liées aux réseaux d'assainissement, postérieurs au transfert de la compétence assainissement.

N° 2022.23 :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION AU RESULTAT – EUND : autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'animation au résultat EUND des entreprises situées sur le territoire du Syndicat.

N° 2022.24 :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR REALISER DES CHANTIERS DE LUTTE CONTRE 3 NOUVELLES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES : autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental et du Conseil régional dans le cadre de l'appel à projets « Pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France ».

N° 2022.25 :

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION AVEC MADAME SEGUI POUR LA MISE A DISPOSITION DE PARCELLES AU PARC DE L'EAU A OLLAINVILLE : autorise le Président à signer avec Mme Isabelle Segui la convention de mise à disposition précaire de parcelles syndicales situées au Parc de l'eau à Ollainville et sur le site de Mesnil-Grand à Roinville-sous-Dourdan, pour une activité apicole.

N° 2022.26 :

ACQUISITION PARCELLE ZB N° 49 A FORGES-LES-BAIN, BASSIN DU PETIT MUCE : autorise le Président à procéder à cette acquisition et à signer tous les documents qui y sont liés.

N° 2022.27 :

CONVENTIONS RELATIVE AU PARTAGE DES DONNEES GEOGRAPHIQUES (SIG), AVEC LES COMMUNES, LES COMMUNAUTES DE COMMUNES ET LES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION MEMBRES : autorise le Président à signer la convention relative au partage des données géographiques avec les communes, les communautés de communes et les communautés d'agglomération, membres du Syndicat de l'Orge.

Décisions du Président prises du 9 Mai 2022 au 30 Mai 2022

En application de la délibération du Comité syndical n°AG-2020/30 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

N° 2022/18 :

Signature du MAPA n°22.002, relatif à l'entretien et à la réparation des réseaux d'assainissement sur le territoire du Syndicat de l'Orge, avec à la société ACCES TP, pour une période d'un an et reconductible trois fois tacitement pour la même durée avec un maximum fixé en valeur à 600 000 euros H.T pour chaque période.

N° 2022/19 :

Signature du MAPA n°22.005 pour les travaux de dévoiement du collecteur de transport à Saint Martin de Bréthencourt et Sainte Mesme, avec la société CCST, pour un montant forfaitaire provisoire de 25 639,74 euros H.T.

N° 2022/20 :

Signature du contrat de service de mise à disposition et de maintenance du progiciel CIVIL NET FINANCES avec CIRIL GROUP, pour une dépense annuelle de 7 481,00 € HT soit 8 977,20 € TTC.

N° 2022/21 :

Signature de l'accord cadre à bons de commande n°22.004, relatif à la fourniture et à l'entretien des pompes en assainissement, avec à la société AEP ILE DE France, pour une période d'un an et reconductible trois fois tacitement pour la même durée avec un maximum fixé en valeur à 200 000 euros H.T pour chacune des périodes.

N° 2022/22 :

Signature de l'avenant n° 1 au marché 2017-09, pour les "diagnostics portant sur la présence d'amiante ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés et les ouvrages d'assainissement", avec l'entreprise BATEXPERT, pour rajouter un prix supplémentaire au bordereau des prix unitaires de l'accord cadre (BPU) afin de rémunérer les prises d'essais complémentaires.

N° 2022/23 :

Signature du contrat n° 22.024 concernant la plateforme de dématérialisation des appels d'offres avec la société OMNIKLES. Le prix de la prestation retenue est décomposé de la manière suivante :

- Abonnement annuel à la plate-forme "SAFETENDER Marché Public".
- Maintenance et mise à disposition de la plate-forme achat. Accès aide en ligne et au service support : 750,00 € HT.
- Certificat de Séquestre. Abonnement annuel Certificat de Séquestre pour le cryptage et décryptage des plis : 60,00 € HT.
- Assistance téléphonique pour l'installation du séquestre sur le poste de travail : 109,00 € HT.
- Abonnement annuel pour un archivage dans un coffre-fort électronique. Volumétrie 100 Go : 1 530,00 € HT
- Abonnement annuel à la télétransmission des actes à la préfecture : 240,00 € HT

N° 2022/24 :

Signature du contrat n° 22.025, relatif au service d'information de la plateforme SVP, avec la société SVP pour son contrat "REFERENCE", pour une prestation retenue d'un montant de 497,26 € HT mensuel.

N° 2022/25 :

Signature du bail à usage commercial avec la SARL LA REMARDE, pour les locaux au 18 rue Saint Arnoult à OLLAINVILLE, d'une durée fixée à 5 ans, du 1er juin 2022 au 30 mai 2027, reconductible tacitement une fois pour une durée équivalente et , pour un loyer annuel de 22 800 euros soit 1 900 euros par mois, hors taxes et quote-part de charges incombant au Syndicat.

N° 2022/26 :

Contrat d'éco pâturage bovin saison 2022 à Longpont-sur-Orge avec la société ECOTERRA, pour un montant de 4 950 euros HT soit 5 940 € TTC.

N° 2022/27 :

Contrat d'éco pâturage ovin saison 2022 à Athis-Mons avec la société ECOTERRA, pour un montant de 5 150 euros HT soit 6 180 € TTC.

I. POINTS D'INFORMATIONS

1. OUVERTURE DU CHANTIER DE REHABILITATION DU CID A ATHIS MONS,

Diaporama joint.

« François CHOLLEY propose d'organiser une visite du chantier pour les élus lorsque l'avancement le permettra. »

2. INFORMATIONS DIVERSES

- **Point de situation sécheresse,**

Diaporama joint.

« François CHOLLEY précise que l'état de remplissage des nappes phréatiques est correct, ce qui permet d'envisager l'impact de canicules ou de sécheresses moins sévère pour l'Orge. »

- **Animation sur les Espèces Exotiques Envahissantes émergentes à Egly le 9 juin,**

Diaporama joint.

- **Mise en sécurité des pistes et bords de cours d'eau : le réchauffement climatique en question,**

Diaporama joint.

« A la question de la destination des arbres coupés, Jean-Marc BOUCHY précise que certains arbres ainsi que du broyat sont laissés sur place en raison de l'utilité du bois mort pour l'écosystème. Le reste est emmené dans une plateforme de compostage à Limours.

François CHOLLEY rappelle que le broyat est mis à disposition des communes si elles le souhaitent.

Il propose aussi que la communication soit étoffée lors de chantiers de coupe afin que le public comprenne les interventions, par exemple avec de petits panneau sur les arbres. »

II. POINTS DE DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

1 APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS D'ASSAINISSEMENT (TRANSPORT, EPURATION ET COLLECTE) 2021

Rapporteurs : J. GROUSSEAU / F. OGBI / T. DEGIVRY

Les documents seront transmis via des liens Sharepoint dans la convocation du Comité syndical et seront présentés en séance.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les rapports annuels d'Assainissement 2021.

« François CHOLLEY précise que les études et travaux réalisés découlent des programmations inscrites dans les schémas directeurs d'assainissement (SDA).

Olivier THOMAS souhaiterait disposer des listes d'entreprises conformes ou non conformes sur la commune de Marcoussis.

Jean Marc BOUCHY indique que cette liste a été transmise par courrier signé du président à l'ensemble des communes au printemps dernier, et que, à la demande elle peut être à nouveau transmise, ce qui sera fait pour Marcoussis.

Mathieu BETRANCOURT demande si des contrôles des installations d'assainissement non collectifs (ANC) sont faits pour les gens du voyage.

Jean Marc BOUCHY répond que non, les contrôles sont faits sur les installations neuves dans le cadre du suivi des permis de construire, et sur les installations existantes tous les 4 ans à partir des listes des usagers qui payent leur redevance assainissement. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les rapports annuels d'Assainissement de l'année 2021.

2 BUDGET RIVIERE - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 – AFFECTATIONS DES RESULTATS 2021

Rapporteur : William BERRICHILLO

Les documents sont joints en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte administratif et compte de gestion 2021, ainsi que les affectations des résultats 2021, du Budget Rivière.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2021, ainsi que les affectations des résultats 2021 du Budget Rivière.

3 BUDGET ASSAINISSEMENT- COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 – AFFECTATIONS DES RESULTATS 2021

Rapporteur : William BERRICHILLO

Les documents sont joints en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte administratif et compte de gestion 2021, ainsi que les affectations des résultats 2021, du Budget Assainissement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2021, ainsi que les affectations des résultats 2021 du Budget Assainissement.

4 BUDGET COLLECTE- COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 – AFFECTATIONS DES RESULTATS 2021

Rapporteur : William BERRICHILLO

Les documents sont joints en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte administratif et compte de gestion 2021, ainsi que les affectations des résultats 2021, du Budget Collecte.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2021, ainsi que les affectations des résultats 2021 du Budget Collecte.

5 BUDGET REGIE- COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 – AFFECTATIONS DES RESULTATS 2021

Rapporteur : William BERRICHILLO

Les documents sont joints en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte administratif et compte de gestion 2021, ainsi que les affectations des résultats 2021, du Budget Régie.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2021, ainsi que les affectations des résultats 2021 du Budget Régie.

6 MODIFICATION DES TARIFS APPLIQUES AUX USAGERS POUR LES CREATIONS DE BRANCHEMENTS – DELIBERATION N°AG-2022/14 DU 25 JANVIER 2022

Rapporteur : William BERRICHILLO

Par délibération n°AG-2022/14, le Comité syndical du mardi 25 janvier 2022, a fixé les tarifs appliqués aux usagers pour les contrôles de conformité et les branchements pour l'année 2022. Le Syndicat a acté le principe de refacturer à l'euro près les montants payés au prestataire.

Le marché, passé dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, ayant été renouvelé avec la société SNE Quantitec, les tarifs de ces prestations ont été modifiés. De ce fait, il est nécessaire de redélibérer sur les tarifs de créations de branchements.

Anciens tarifs :

Tarifs des créations de branchements :

- Réalisation d'un branchement jusqu'à 5,5m de long et 2,5m de profondeur : 2 980 €
- Plus-value pour sur-longueur par tranche de 1m : 280 €
- Plus-value pour sur-profondeur par tranche de 10cm et par ml de longueur de branchement : 17 €
- Création d'un regard diamètre 1000 mm avec tampon fonte : 1 126 €

Nouveaux tarifs 2022 :

Tarifs des créations de branchements :

- Réalisation d'un branchement jusqu'à 5,5m de long et 2,5m de profondeur : 2 980 €
- Plus-value pour sur-longueur par tranche de 1m : **375 €**
- Plus-value pour sur-profondeur par tranche de 10cm et par ml de longueur de branchement : **9 €**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la modification des Tarifs appliqués aux usagers pour les créations de branchements 2022.

7 – BILAN ANNUEL DE LA QUALITE DE L'EAU - 2021

Rapporteur : Camille BERTINE

L'ambition du Syndicat de l'Orge est toujours d'atteindre le "bon potentiel écologique et le bon état chimique" de l'Orge et ses affluents d'ici 2027.

Pour contrôle, le Syndicat de l'Orge conduit une campagne patrimoniale d'évaluation de la qualité des cours d'eau (6 mesures par an sur 20 stations), mais aussi des bassins de rétention de crues. Les principaux

paramètres physico-chimiques et biologiques sont mesurés afin d'évaluer l'état des masses d'eau et leurs tendances d'évolution.

Dans le présent rapport, le Syndicat dresse le bilan de la qualité de l'eau de l'Orge, de ses affluents et des bassins pour l'année 2021. Ce rapport sera présenté en séance.

Voir diaporama.

« François CHOLLEY rappelle qu'il a signé au printemps un courrier à toutes les agglomérations listant les points noirs pollution recensés, et faisant suite à un travail entre les services afin de programmer des actions visant à réduire ces points de pollution. Un suivi est mis en place pour l'avancement des actions à mettre en œuvre. »

Le tableau des points noirs pollution sera joint au compte rendu.

François CHOLLEY remercie les services pour la présentation et les efforts de synthèse effectués pour restituer l'ensemble du suivi de la qualité. En effet, le nombre de paramètres et de critères d'influence est très important, et un bilan global est impossible, certains paramètres évoluant vers l'amélioration alors que d'autres montrent des dégradations. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du bilan de la qualité de l'eau pour l'année 2021.

I. QUESTIONS DIVERSES

« Aucune question diverse supplémentaire n'est posée. »

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 20h15.

La Secrétaire de séance,

Sylvie OLLIVIER HENRY

SYNDICAT DE L'ORGE

Le Président,

François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE